



## Mairie de NAVES

1, rue de l'hôtel de Ville  
19 460 NAVES  
Tél. : 05.55.26.60.16  
mairiedenaves@gmail.com  
naves19.fr

# COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

**Jeudi 12 mai 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le **jeudi 12 mai à 18 h 00**, le Conseil Municipal de la Commune de NAVES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé LONGY, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 6 mai 2022**

**Présents:** M LONGY Hervé, Mme LATOUR-LEYRAT Fabienne, M MERCKX Michel, Mme BRUNERIE Anne-Marie, M CAPEL Gérard, Mme SEIGNOLLES Geneviève, M ESTRADÉ Jean-Bernard, Mme HEIDERICH Claudine, Mme ARNOULT Christiane, Mme MALGUID-PARLANGE Karine, M MINIER Fabien, M POMMET Pierre-Jean, Mme VEYTIZOU Géraldine, Mme BEDESSEM Julia, Mme DUCLOUX Béatrice et M MOUTON Michaël.

**Absents excusés et représentés:** M VERNEDAL Clément est représenté par Mme VEYTIZOU Géraldine, Mme VALETTE Nathalie est représentée par M MOUTON Michaël et M JERRETIE Christophe est représenté par Mme DUCLOUX Béatrice.

**Secrétaire de séance :** Mme HEIDERICH Claudine.

Le Conseil Municipal réuni le jeudi 12 mai 2022, sous la Présidence de Monsieur Hervé LONGY, Maire :

- Décide, par 16 voix pour et 3 abstentions, la vente du groupe électrogène sur remorque pour un montant de 18.000,00€ TTC à l'entreprise « Verrier » ZI 505 rue de reptins à RUITZ ( Doubs),
- Décide, par 19 voix pour, d'approuver la modification et l'adaptation du tableau des effectifs suite à un avancement de grade,
- Approuve, par 18 voix pour et 1 abstention, le projet de protocole d'accord transactionnel entre la commune de NAVES et l'entreprise SAS BAMBOU et la SMABT établi par Maître DIAS dans le cadre du litige entre la commune de NAVES et l'entreprise BAMBOU et la SMABTP suite à des malfaçons de travaux d'étanchéité effectués sur la couverture du tennis couvert,
- Approuve, par 18 voix pour et 1 abstention, la convention d'honoraires proposée par la SELAS GOUT DIAS AVOCATS Associées représenté par Maître DIAS afin d'assurer la défense des intérêts de la commune dans l'affaire commune de NAVES- SAS BAMBOU- et la SMABT,
- Constate, par 19 voix pour, la prescription quadriennale des retenues de garanties concernant des travaux effectués au centre équestre avant 2008 et autorise M le Maire à établir les titres de recettes au nom de chaque bénéficiaire pour un montant total de 9.529,33euros,
- Est informé :
  - D'un virement de crédit effectué en section d'exploitation au budget annexe « centre équestre » d'un montant de 267 € du chapitre 022, dépenses imprévues, au chapitre 67, charges exceptionnelles,
  - De l'inauguration de la maison du patrimoine le 22 juin à 15h00,

- *De l'inauguration de l'esplanade « Joséphine BAKER » le 10 juin à 16h00 en présence de M BOUILON BAKER Brian avec organisation d'une conférence par l'association « rencontres de dédicaces » et d'animations par le chant et la danse avec l'association « Le petit cabaret de Naves » et les élèves de la classe de CE2.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 45.

Le 18 mai 2022  
M Le Maire,



Hervé LONGY